

# TeckMesh

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Applicables à l'ensemble des services proposés par TeckMesh

Version en vigueur : 2 avril 2026

**Ces CGV s'appliquent à tout client (particulier ou professionnel) ayant recours aux services de TeckMesh, sans exception ni réserve. Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.**

### ARTICLE 1 — IDENTIFICATION DU PRESTATAIRE

Raison sociale : TeckMesh

Forme juridique : Auto-entrepreneur (micro-entreprise)

Numéro SIRET : 10466171500011

Adresse : 40 Ldt Clairie, 35500 La Chapelle-Erbrée, France

Téléphone : 07 69 22 08 72

Adresse e-mail : teckmesh@outlook.com

Horaires : Lundi au samedi, 10h-12h30 et 14h-19h

Zone d'intervention physique : rayon de 40 km autour de La Chapelle-Erbrée

Intervention à distance : ensemble du territoire français

### ARTICLE 2 — CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent l'ensemble des relations contractuelles entre TeckMesh et toute personne physique ou morale (ci-après « le Client ») souhaitant recourir aux services suivants :

- Dépannage informatique pour ordinateurs fixes, portables et périphériques
- Dépannage de téléphones et smartphones
- Montage de PC sur mesure
- Récupération de données
- Suppression de virus et logiciels malveillants
- Assistance informatique à distance ou sur site (support et télémaintenance)
- Conseil d'achat de matériel informatique (prestation payante — voir article 3.5)
- Impression 3D (PLA, PLA+, PETG, TPU, ABS) et modélisation sur mesure

Les présentes CGV prévalent sur tout autre document émanant du Client, notamment ses propres conditions générales d'achat, sauf accord écrit exprès de TeckMesh. Pour les clients professionnels, des conditions particulières peuvent être négociées par écrit.

### ARTICLE 3 — FORMATION DU CONTRAT ET DEVIS

#### 3.1 Demande de devis — Délai de réponse

Toute demande de prestation donne lieu à l'établissement d'un devis préalable. Ce devis est établi dans un délai moyen de 48 heures et au plus tard dans un délai de 168 heures (7 jours) à compter de la prise de contact, sous réserve de la fourniture par le Client de toutes les informations nécessaires.

### 3.2 Caractère payant du devis

*Le devis est gratuit pour l'ensemble des services proposés par TeckMesh, à l'exception du service de conseil d'achat, pour lequel le devis est payant. Le tarif du devis de conseil d'achat est communiqué au Client avant son établissement. En cas d'acceptation et de réalisation de la prestation, le montant du devis peut être déduit du montant total de la facture finale, selon les conditions précisées au devis.*

Pour le service de conseil d'achat, le Client est informé et accepte expressément le caractère payant du devis avant sa demande. Aucun remboursement du devis de conseil d'achat ne sera accordé si le Client décide de ne pas donner suite à la prestation.

### 3.3 Validité du devis

Le devis est valable 30 jours calendaires à compter de sa date d'émission pour l'ensemble des services, à l'exception du service de conseil d'achat pour lequel la validité est réduite à 14 jours calendaires, compte tenu de l'évolution rapide des prix et disponibilités du marché informatique. Passé ces délais, TeckMesh se réserve le droit de réévaluer le devis.

### 3.4 Acceptation et formation du contrat

Le contrat est formé lors de l'acceptation expresse du devis par le Client, matérialisée par :

- Sa signature (manuelle ou électronique) assortie de la mention « Bon pour accord »
- L'acceptation du devis via l'espace client Invoice Ninja mis à disposition par TeckMesh, accessible à l'adresse [À DÉFINIR]
- Tout autre moyen écrit (e-mail, message) valant accord non équivoque

L'acceptation du devis via l'espace client Invoice Ninja vaut acceptation des présentes CGV dans leur intégralité, au même titre qu'une signature manuscrite ou électronique.

### 3.5 Conseil d'achat — Prestation payante et indépendante

Le service de conseil d'achat constitue une prestation à part entière, facturable indépendamment de tout achat ultérieur. Le tarif de cette prestation est fixé à 15 % du prix public TTC du produit conseillé, avec un minimum de facturation de 39 € TTC (particuliers) ou 39 € HT (professionnels). Ce forfait inclut une analyse des besoins, un rapport comparatif écrit et des recommandations d'achat personnalisées.

TeckMesh n'est lié à aucun partenariat commercial, affiliation ou commission avec des revendeurs ou fabricants susceptible d'influencer ses recommandations. Les conseils sont délivrés en toute indépendance, sur la base des informations communiquées par le Client au moment de la demande.

### 3.6 Ajustement après diagnostic

Lorsque le diagnostic approfondi révèle une complexité supérieure ou un problème différent de celui initialement identifié, TeckMesh communique au Client un devis ajusté avant toute intervention complémentaire. Le Client conserve la faculté de refuser ce devis ajusté. En cas de refus après diagnostic, les frais de diagnostic restent dûs dans leur intégralité.

## ARTICLE 4 — TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

### 4.1 Prix

Les prix sont indiqués en euros. En qualité de micro-entrepreneur bénéficiant du régime de franchise en base de TVA prévu à l'article 293 B du Code Général des Impôts, TeckMesh ne collecte pas de TVA. La mention « TVA non applicable — art. 293 B du CGI » figurera sur chaque facture.

Les tarifs applicables sont ceux figurant dans la grille tarifaire en vigueur au jour de l'établissement du devis, consultable sur le site [teckmesh.fr](https://teckmesh.fr).

***TVA non applicable — article 293 B du CGI. Aucune TVA n'est collectée ni facturée.***

## 4.2 Acompte

**Un acompte est applicable à l'ensemble des services proposés par TeckMesh. Son montant est compris entre 30 % et 50 % du montant total du devis, selon la nature de la prestation. Pour les prestations à distance (support et télémaintenance), l'acompte est fixé à 50 % et est exigible avant toute prise en main à distance. Le montant exact de l'acompte est précisé dans le devis. Aucune prestation ne débutera sans règlement préalable de l'acompte.**

En cas d'annulation par le Client après démarrage de la prestation, l'acompte est conservé par TeckMesh au titre des frais engagés.

## 4.3 Modalités de paiement

Le règlement s'effectue par les moyens suivants :

### **Pour les prestations sur site ou en atelier :**

- Espèces (dans la limite légale en vigueur)
- Virement bancaire (coordonnées communiquées sur facture)
- Chèque à l'ordre de TeckMesh
- Paiement via l'espace client Invoice Ninja (lorsque disponible)
- Tout autre moyen convenu par écrit entre les parties

### **Pour les prestations réalisées à distance :**

- Virement bancaire instantané
- Wero (anciennement Paylib)
- PayPal
- Virement bancaire standard (SEPA)
- Paiement via l'espace client Invoice Ninja (lorsque disponible)

***Espace client Invoice Ninja : TeckMesh met à disposition de ses clients un espace en ligne sécurisé (hébergé localement sur serveur TeckMesh) accessible à l'adresse [À DÉFINIR], permettant de consulter et accepter les devis, recevoir et télécharger les factures, et effectuer le paiement en ligne. L'utilisation de cet espace n'est pas obligatoire ; les autres moyens de paiement mentionnés ci-dessus restent pleinement valables.***

## 4.4 Facturation et facturation électronique

Les devis et factures sont générés par le logiciel Invoice Ninja, hébergé en local sur le serveur TeckMesh. Les factures sont transmises au Client par voie électronique (e-mail et/ou espace client Invoice Ninja).

**Réforme de la facturation électronique obligatoire (2026–2027) :** Conformément à la réforme de la facturation électronique en France (loi de finances 2024, art. 91), les factures destinées aux clients professionnels seront progressivement transmises via une Plateforme Agréée (PA) immatriculée par l'administration fiscale. TeckMesh devra être en mesure de recevoir des factures électroniques dès le 1er septembre 2026 et d'en émettre à compter du 1er septembre 2027. Les factures seront émises au format Factur-X (PDF enrichi de données XML structurées, conforme à la norme EN 16931). Le service [mafacturedigitale.fr](https://mafacturedigitale.fr) pourra être utilisé pour la conversion au format Factur-X en amont de la

transmission via la PA. Invoice Ninja restera le logiciel interne de génération des devis et factures. Les factures fournisseurs seront également reçues par TeckMesh via sa Plateforme Agréée. Les clients particuliers continueront à recevoir leurs factures par e-mail ou via l'espace client Invoice Ninja.

Les clients particuliers continueront à recevoir leurs factures par e-mail ou via l'espace client Invoice Ninja.

#### 4.5 Échéance de paiement

Les échéances de paiement varient selon le type de prestation et le profil du Client :

Type de service	Particulier	Professionnel
Dépannage / montage / impression 3D / conseil d'achat	14 jours à réception de facture	30 jours à réception de facture
Assistance à distance	À réception de facture (immédiat)	15 jours à réception de facture
Packs heures prépayés	Non applicable	Paiement intégral à la commande

Pour les clients professionnels, les délais de paiement ne peuvent excéder 30 jours à compter de la date de facturation, conformément aux articles L.441-10 et suivants du Code de Commerce.

#### 4.6 Retard de paiement

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard calculées sur la base du taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) majoré de 10 points.

Conformément à l'article L.441-10 du Code de Commerce, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera due pour tout retard de paiement par un client professionnel.

TeckMesh se réserve en outre le droit de suspendre toute prestation en cours jusqu'au règlement complet des sommes dues.

### ARTICLE 4bis — PACKS HEURES PRÉPAYÉS (CLIENTS PROFESSIONNELS)

TeckMesh propose aux clients professionnels des packs d'heures prépayées utilisables pour toute prestation à distance (support, configuration, assistance, télémaintenance). Ces packs garantissent un tarif préférentiel et une disponibilité prioritaire.

Pack	Heures	Tarif HT	Tarif/heure HT	Économie
Pack Starter	5 h	220 €	44 €/h	-12 %
Pack Business	10 h	400 €	40 €/h	-20 %
Pack PME	20 h	720 €	36 €/h	-28 %
Pack Annuel	40 h	1 320 €	33 €/h	-34 %

#### Conditions d'utilisation des packs :

- Les heures sont valables 12 mois à compter de la date d'achat du pack.
- Les heures sont utilisables uniquement pour les prestations à distance. Les déplacements sont facturés en supplément.
- Les heures non consommées à l'issue de la période de validité sont perdues et non remboursables.
- La facture est émise et le paiement intégral est exigible à l'achat du pack.

- Les packs ne sont ni cessibles, ni transférables à un tiers.
- La facturation des heures consommées s'effectue par tranches de 30 minutes, toute tranche entamée étant due.

## ARTICLE 5 — DÉLAI ET MODALITÉS D'EXÉCUTION

TeckMesh s'engage à réaliser les prestations dans les délais communiqués lors de l'acceptation du devis. Les délais indiqués sont donnés à titre indicatif et peuvent être prolongés en cas de :

- Difficulté technique imprévue découverte lors du diagnostic
- Délai d'approvisionnement en pièces détachées ou matériaux
- Cas de force majeure ou événement indépendant de la volonté de TeckMesh
- Défaut de communication ou de réponse du Client dans les délais requis

En cas de retard significatif, TeckMesh en informera le Client dans les meilleurs délais. Ce retard ne pourra pas donner lieu à des pénalités ni à des dommages-intérêts, sauf faute lourde avérée de TeckMesh.

## ARTICLE 6 — OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- Fournir des informations exactes, complètes et à jour concernant son matériel et la nature des problèmes rencontrés
- Communiquer les codes d'accès, mots de passe, licences nécessaires à l'intervention
- Effectuer, préalablement à toute intervention, une sauvegarde complète et vérifiée de l'ensemble de ses données
- S'assurer de détenir les droits ou licences légaux sur les logiciels installés
- Être disponible ou désigner un représentant lors des interventions sur site
- Pour l'impression 3D : fournir des fichiers compatibles, libres de droits ou dont il détient les droits, et conformes à la législation en vigueur

Le non-respect de l'une ou l'autre de ces obligations engage la responsabilité exclusive du Client. TeckMesh ne saurait en aucun cas être tenu responsable des conséquences directes ou indirectes découlant du manquement du Client à ces obligations.

## ARTICLE 7 — PROTECTION DES DONNÉES LORS DES INTERVENTIONS

Dans le cadre de ses interventions, TeckMesh peut être amené à accéder à des données personnelles contenues dans les appareils du Client (fichiers, photos, e-mails, mots de passe, etc.). Ces données sont traitées exclusivement dans le cadre de la prestation demandée.

La sauvegarde préalable des données est de la responsabilité exclusive du Client. TeckMesh décline toute responsabilité en cas de perte, altération, corruption ou destruction de données survenant au cours ou à la suite d'une intervention, quelle qu'en soit la cause.

**OBLIGATION DU CLIENT : Effectuez impérativement une sauvegarde complète de vos données avant toute intervention. TeckMesh ne saurait être tenu responsable de la perte de données, sauf en cas de faute lourde ou dolosive de sa part dûment démontrée.**

Par exception, si TeckMesh venait à découvrir, de manière fortuite et non recherchée, des contenus manifestement illicites dans les appareils confiés (notamment : images ou vidéos à caractère pédopornographique, preuves d'infractions graves), TeckMesh se réserve le droit et l'obligation, conformément aux articles 40 du Code de procédure pénale et 227-23 du Code pénal, de signaler ces

contenus aux autorités compétentes. Le Client accepte cette obligation légale de signalement sans pouvoir s'y opposer.

## **ARTICLE 8 — DROIT DE RÉTRACTATION (CLIENTS PARTICULIERS)**

Conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la Consommation, le client particulier dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à en justifier.

### **Exceptions légales au droit de rétractation :**

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour :

- Les prestations de services entièrement exécutées avant la fin du délai de rétractation, avec accord préalable et renonciation expresse du Client
- Les biens confectionnés selon les spécifications du Client ou nettement personnalisés (impression 3D sur mesure notamment)
- Le devis payé dont la réalisation a déjà été entamée avec l'accord du Client

Pour l'exercice du droit de rétractation, le Client doit notifier sa décision par e-mail à [teckmesh@outlook.com](mailto:teckmesh@outlook.com) ou par courrier. TeckMesh remboursera les sommes dues dans un délai de 14 jours suivant la notification, déduction faite des frais engagés.

## **ARTICLE 9 — GARANTIES**

### **9.1 Garantie légale de conformité**

Conformément aux articles L.217-3 et suivants du Code de la Consommation, les clients particuliers bénéficient de la garantie légale de conformité pour les prestations réalisées. Cette garantie s'applique pendant une durée de deux (2) ans à compter de la fourniture de la prestation ou de la remise du bien. En cas de défaut de conformité constaté dans ce délai, le Client peut demander la mise en conformité (réparation ou remplacement) sans frais. Le Client bénéficie également de la garantie légale des vices cachés au sens des articles 1641 à 1649 du Code civil, qui lui permet de demander la résolution de la vente ou une réduction du prix en cas de vice caché rendant le bien impropre à son usage. La garantie contractuelle de TeckMesh (article 9.2) ne prive pas le Client de ces garanties légales.

### **9.2 Garantie sur les prestations TeckMesh**

TeckMesh garantit ses interventions pour une durée de 45 jours à compter de la restitution du matériel, couvrant le même défaut que celui pour lequel l'intervention a été réalisée, sous réserve que :

- Le matériel n'ait pas subi de manipulation non autorisée par un tiers
- Le problème soit directement lié à l'intervention réalisée
- La panne ne résulte pas d'une utilisation anormale, abusive ou contraire aux préconisations

### **9.3 Pièces et matériaux**

Les pièces détachées et matériaux fournis par TeckMesh bénéficient de la garantie du fabricant ou fournisseur. TeckMesh ne saurait être responsable de vices cachés affectant les composants achetés auprès de tiers.

## **ARTICLE 10 — TRANSPORT ET LIVRAISON (IMPRESSION 3D)**

Pour les pièces imprimées en 3D, les modalités de remise sont les suivantes :

- Retrait sur place : gratuit, sur rendez-vous aux horaires d'ouverture
- Livraison locale (rayon 40 km) : des frais de déplacement peuvent s'appliquer (0,45 €/km au-delà de 10 km, y compris les 10 premiers kilomètres, conformément au barème fiscal 2026)
- Envoi postal (France entière) : les frais de port sont à la charge du Client et indiqués sur le devis

TeckMesh effectue l'envoi par Colissimo ou équivalent avec numéro de suivi. Les risques de perte ou détérioration durant le transport sont transférés au Client dès la remise au transporteur. En cas de dommage constaté à la livraison, le Client doit émettre des réserves auprès du transporteur dans les 3 jours ouvrables.

## **ARTICLE 11 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les fichiers de modélisation 3D créés par TeckMesh restent la propriété intellectuelle de TeckMesh, sauf mention contraire explicitée par écrit dans le devis. Le Client bénéficie d'une licence d'utilisation personnelle et non exclusive de la pièce imprimée. Toute reproduction, revente ou diffusion des fichiers de conception sans accord écrit de TeckMesh est interdite.

Le Client garantit que les fichiers 3D qu'il transmet sont libres de droits ou qu'il détient les droits nécessaires pour leur reproduction. En cas d'action en justice de tiers liée aux fichiers fournis par le Client, ce dernier prend en charge l'intégralité des frais de défense et indemnise TeckMesh de tous préjudices subis.

## **ARTICLE 12 — FORCE MAJEURE**

TeckMesh ne pourra être tenu responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations dès lors que ceux-ci résultent d'un événement constitutif de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil français. TeckMesh informera le Client dans les meilleurs délais de la survenance d'un tel événement.

## **ARTICLE 13 — LITIGES ET DROIT APPLICABLE**

### **13.1 Résolution amiable**

En cas de litige, le Client est invité à contacter TeckMesh en premier lieu à [teckmesh@outlook.com](mailto:teckmesh@outlook.com) afin de trouver une solution amiable dans un délai de 30 jours.

### **13.2 Médiation de la consommation**

Pour les clients particuliers, conformément à l'article L.612-1 du Code de la Consommation et à la directive européenne 2013/11/UE, le Client peut recourir gratuitement à la médiation de la consommation. TeckMesh adhère au Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP) :

- Site : [www.cmap.fr](http://www.cmap.fr)
- Adresse : 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris
- Téléphone : 01 44 95 11 40

### **13.3 Règlement en ligne des litiges**

Conformément au Règlement (UE) n° 524/2013, le Client peut également recourir à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL) : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>

### **13.4 Droit applicable et juridiction**

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige non résolu par voie amiable ou par médiation, la juridiction compétente sera celle du domicile du défendeur pour les particuliers. Pour les clients professionnels, le Tribunal de Commerce de Rennes sera seul compétent.

#### **ARTICLE 14 — DISPOSITIONS DIVERSES**

Si l'une des clauses des présentes CGV venait à être déclarée nulle ou inapplicable, les autres clauses demeureront en vigueur. TeckMesh se réserve le droit de modifier ses CGV à tout moment. La version applicable est celle en vigueur au jour de l'acceptation du devis. Les présentes CGV ont été rédigées et approuvées par TeckMesh et constituent le document contractuel de référence.